



## Desistement devant TGI dans le cadre d'une assignation-refere

-----  
Par mcmc

bonjour,

nous sommes 3 à avoir introduit une procédure d'assignation-référé par l'intermédiaire de notre avocat (commun aux 3) contre notre frère.

une des 3 a notifié à notre avocat, il y a 15 jours, son désir de se désister de la procédure après notification de l'assignation à notre frère et ce, quelques jours après la notification.

Ce desistement doit-il entraîner un report de séance (qui a lieu demain) et si oui, quelles sont les conséquences pour nous (les 2) de ce désistement ? annulation de la convention passée avec l'avocat suivie d'une nouvelle convention ?.....

merci pour tous ces éclaircissements ; cordialement